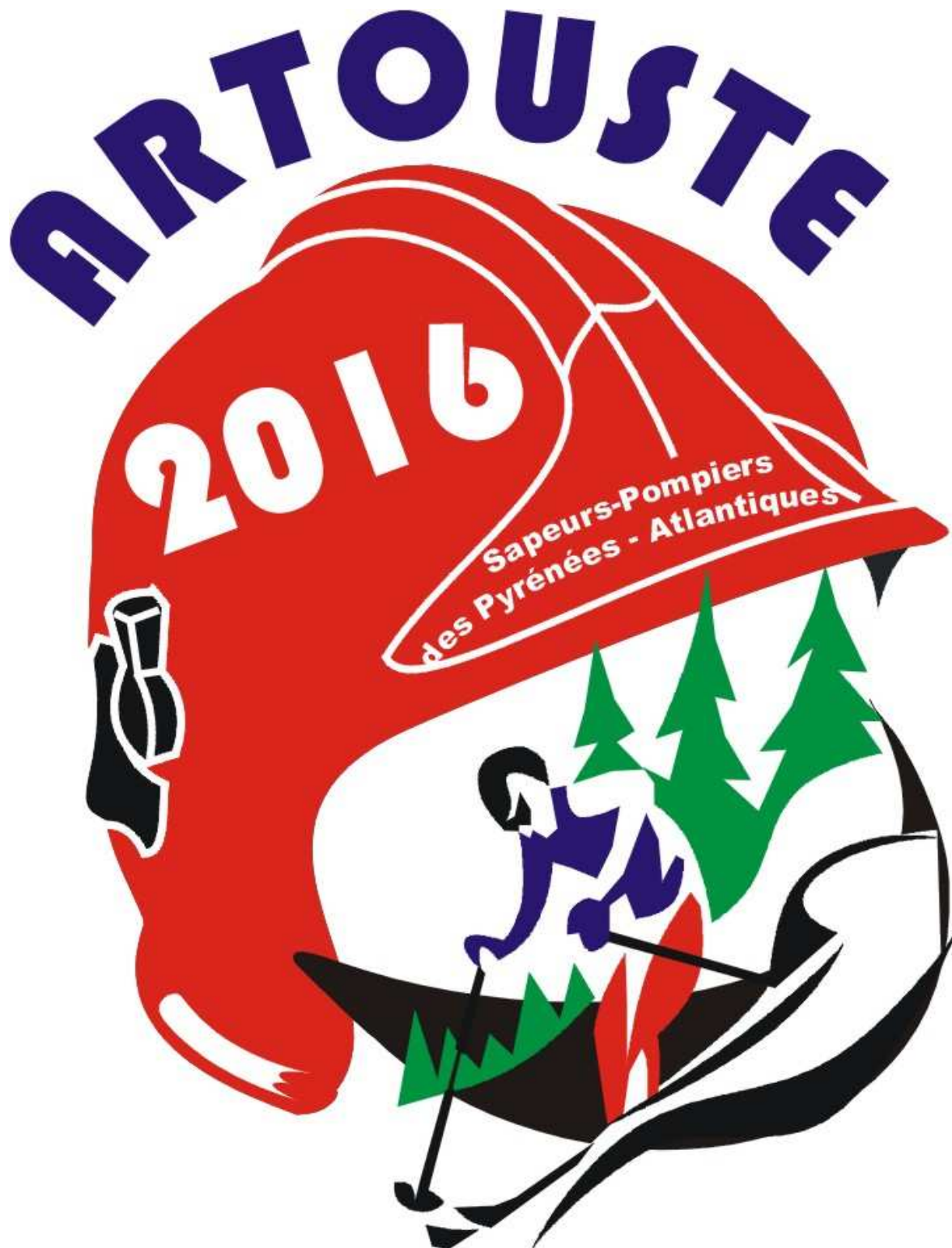


CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI  
16 Janvier 2016 à ARTOUSTE

**CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI**  
**Jean-Claude LAYRIS**



## **SOMMAIRE**

**LE PROGRAMME**

**LE REGLEMENT**

**CATEGORIES**

**DOSSIER D'INSCRIPTIONS**

**BULLETIN d'ENGAGEMENT**

**PLAN D'ACCES à ARTOUSTE**

**PLAN DES PISTES**

# CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI

16 Janvier 2016 à ARTOUSTE

## PROGRAMME

### SAMEDI :

8H00 Accueil des concurrents à l'office de tourisme (*parking du lac de Fabrèges*)

- Vérification des dossiers d'inscription
- Prise en compte des, dossards, programme, forfait, etc. ....  
*café, viennoiserie.*

9H00 Ouverture de la télécabine

9H30 à 10H00 Reconnaissance du parcours

10H 00 1ère manche de qualification (au temps)

départ par deux ou plus  
(en fonction du nb d'inscrits)

*150 concurrents maxi*

11H 00 2ème manche de qualification (au temps)

départ par deux ou plus (toutes les 30 secondes)

12H 00 Repas sur site ou salle hors sac (en fonction du temps)

13H30 KO système

(départ par 2, 3 ou 4 avec 1 ou 2 éliminés par course,  
les autres pouvant continuer l'épreuve)

17H00 FIN d'épreuve, démontage du parcours et récupération des dossards

18H30 Proclamation des résultats et remise des récompenses au **CIS LARUNS**

19H30 Apéritif dînatoire

# CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI

16 Janvier 2016 à ARTOUSTE

## LE REGLEMENT

### ART 1 LES COMPETITEURS

Le challenge départemental de Ski Jean-Claude LAYRIS des Sapeurs Pompiers des Pyrénées-Atlantiques est ouvert à tous les sapeurs pompiers, professionnels, volontaires, anciens et PATS du département des Pyrénées-Atlantiques) sous réserve qu'ils soient :

- adhérents et à jour de leurs cotisations auprès de l'UDSP 64.
- inscrits sur le registre du corps, au 1er janvier de l'année de la compétition. (pour les actifs).

**Cette année nos collègues Sapeurs-Pompiers de GIRONDE pourront participer au Challenge**

### ART 2 LES COURSES

- le challenge départemental de Ski des sapeurs pompiers des Pyrénées-Atlantiques se fera sous la forme d'un cross au meilleur de, une ou 2 manches chronométrées par les qualifications du matin et un KO système (par 2, 3, ou 4) par élimination directe, l'après-midi.
- les dossards seront attribués dans l'ordre des inscriptions à concurrence de 150 participants maximum.
- la priorité sera donnée aux catégories seniors, vétérans (homme et femme) puis juniors (homme et femme), si cela est nécessaire.
- l'ordre de passage fera l'objet d'un tirage au sort électronique et sera identique pour la seconde manche de qualification.

### ART 3 ANNULATION

Le comité d'organisation composé du Directeur d'Exploitation de la station ou de son représentant et du Président de l'Union Départementale ou son représentant se réservent, pour raisons de sécurité, le droit d'annuler ou de modifier les épreuves (horaires, tracés, etc...)

Chaque course fera l'objet d'un accord d'ouverture de la compétition validé par le Directeur de course et du Chef de piste.

### ART 4 CLASSEMENT

Pour les manches de qualification les classements seront établis au temps et tiendront compte de la meilleure performance des une ou 2 manches. Ces temps permettront d'établir les passages du KO système (les 2 meilleurs temps courent avec les 2 derniers) à l'issue de ce passage, seuls resteront les 2 premiers, les 2 autres étant éliminés, et ainsi de suite.

- classement individuel ski
- classement individuel snow-board
- classement individuel insolite (snow-blade, télémark, monoski, squal)

**LES CONCURRENTS NE POURRONT S'INSCRIRE QUE DANS UNE SEULE DISCIPLINE**

### ART 5 ASSURANCES

L'organisateur, la société ALTI Services et le Ski club d'ARTOUSTE ne pourront être retenus comme responsables de tout accident survenant lors de la compétition, de même que pour toutes dégradations matérielles (bris, vol, perte,...) impliquant la nécessité absolue pour chaque compétiteur d'être assuré en protection individuelle et responsabilité civile.



# CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI

16 Janvier 2016 à ARTOUSTE

## ART 6 DOSSIER D' INSCRIPTION

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tous dossiers incomplets qui devront être transmis à :

UDSP 64 33 av du Maréchal LECLERC BP 1622 64000 PAU avant le 06/01/2016

## ART 7 SECURITE INDIVIDUELLE

Tous les concurrents inscrits aux courses sont tenus **au port du casque (homologué)**.  
A chaque départ, le starter veillera que celui-ci soit positionné sur la tête et bouclé. Il aura la possibilité de refuser le départ à un candidat ne respectant pas cette obligation.

## ART 8 CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat de non contre indication à la pratique du ski en compétition devra être joint au dossier d'inscription.

## ART 9 CERTIFICAT D' APPARTENANCE AU CORPS OU AU CENTRE

Chaque candidature à ce challenge devra faire l'objet d'une attestation d'appartenance au corps, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la compétition.

## ART 10 RECLAMATIONS

Toutes réclamations se rapportant aux courses devront être transmises au comité d'organisation par le responsable de délégation 20 mn après affichage des résultats. La décision une fois prononcée sera sans appel.

## ART 11 RETARDS

Tout compétiteur en retard au départ du cross, partira en dernière position de la manche en ce qui concerne les qualifications, mais sera éliminé d'office s'il s'agit du KO système.

## ART 12 DESISTEMENT

En cas de désistement après la date arrêtée (**10/01/2016**), les sommes d'inscription, perçues par le comité d'organisation seront encaissées.

# CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI

16 Janvier 2016 à ARTOUSTE

## ART 13 TARIFICATION

*Les détenteurs du forfait compétition bénéficient de l'ensemble du domaine skiable et pourront en profiter à loisirs dès la compétition achevée. (Fermeture de la station à 17h00)*

*Les accompagnants skieurs, bénéficieront du tarif spécial compétition pour pouvoir accéder à la station, aux remontées mécaniques et au repas sur site.*

*Par contre, si des accompagnants sont non skieurs, ils pourront accéder au restaurant d'altitude, sans pouvoir accéder au site « compétition » sous réserve qu'ils soient détenteurs du forfait cabine qu'ils retireront eux même à la billetterie.*

## ART 14 TROPHEE J.C LAYRIS

**Le trophée JC LAYRIS mis en jeu, sera attribué à l'équipe des Pyrénées-Atlantiques totalisant le meilleur total des 3 premiers concurrents masculin seniors et vétérans 1 (en priorité, puis des 2 ou seul) dans la discipline ski uniquement. L'équipe récipiendaire de ce trophée le gardera une année et le remettra aux organisateurs (UDSP 64) une semaine avant la date du prochain challenge. Un « mini trophée » leur sera remis de manière définitive. L'UDSP 64 se chargera d'apposer sur le socle des trophées la date et le nom du cis vainqueur**

## ART 15 LES CATEGORIES

<b>JUNIORS</b>	<b>H et F</b>	<b>né(es) en 1997-1998-1999 (19,18 et 17 ans)</b>
<b>SENIORS</b>	<b>H et F</b>	<b>né(es) de 1987 à 1996 (20 à 29 ans)</b>
<b>VETERANS 1</b>	<b>H et F</b>	<b>né(es) de 1977 à 1986 (30 à 39 ans)</b>
<b>VETERANS 2</b>	<b>H et F</b>	<b>né(es) de 1967 à 1976 (40 à 49 ans)</b>
<b>VETERANS 3</b>	<b>H et F</b>	<b>né(es) en 1966 et avant (50 ans et +)</b>

**CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI  
16 Janvier 2016 à ARTOUSTE**

# BULLETIN D' ENGAGEMENT

**CIS D' APPARTENANCE**

**EQUIPE**

DE : .....

NOM et PRENOM DU RESPONSABLE de L'EQUIPE : .....

Tel.....

ADRESSE DU RESPONSABLE :

NB	NOM	PRENOM	Né(e) le	CIS ou Ecole d'appartenance	ACCOMPAGNANT <i>Skieur uniquement</i>	COMPETITEUR	Femme	Homme	DISCIPLINE		
									SKI	SNOW	INSOLITE
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											

**TOTAL COMPETITEURS = 30€ x \_\_\_\_\_ Inscrits = \_\_\_\_\_ €**

**TOTAL Accompagnants *skieur uniquement***

**= 20€ x \_\_\_\_\_ Inscrits = \_\_\_\_\_ €**

**TOTAL GENERAL = \_\_\_\_\_ €**

*Rappel : les accompagnants non skieurs retirerons directement leur forfait en billetterie*

## DOSSIER D' INSCRIPTION

Afin de pouvoir participer au Challenge Départemental de Ski **Jean-Claude LAYRIS** à ARTOUSTE, Chaque responsable d'équipe devra faire parvenir au comité d'organisation les pièces suivantes.

1° Les fiches individuelles ou collectives des compétiteurs correctement remplies et validées

2° Les bulletins d'engagement.

3° Les autorisations parentales si nécessaire.

4° Un chèque correspondant au montant des participations fixées sur le bulletin d'engagement à l'ordre de l'**UDSP 64**.

**Ces dossiers doivent parvenir**

***avant le 05 janvier 2016***

à

***UDSP 64***

***33 Av du Maréchal LECLERC***

***BP 1622 64000 PAU***

Pour toutes questions vous pouvez contacter l'UDSP 64

Par téléphone au 06 18 61 17 06 ou email [udsp64@sdis64.fr](mailto:udsp64@sdis64.fr)



CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI  
16 Janvier 2016 à ARTOUSTE

**FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION SAMEDI 16/01/2016**

NOM : ..... Prénom : .....

CIS d'appartenance.....

Statut : SP  PATS  ANCIEN

Date de Naissance ..... / ..... / .....

N°Tel : .....

DISCIPLINE (UN SEUL CHOIX)

SKI .....

SNOW-BOARD.....

INSOLITE.....

**LE CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE**

**SIGNATURE DU COMPETITEUR/COMPETITRICE**

Précédé de la mention manuscrite, « ayant pris connaissance du règlement et en accepte les conditions »

**CERTIFICAT MEDICAL**

Je, soussigné, Dr.....certifie que l'agent ci-dessus ne présente pas de contre indication à la pratique du ski en compétition.

Fait à .....Le.....

Cachet et Signature

**ATTESTATION D' APPARTENANCE AU CORPS OU AU SDIS**

Je, soussigné (Grade, Nom, Prénom).....

Fonction (DD SIS, Chef de Centre, Chef de Service...) .....

Atteste sur l'honneur que l'agent ci-dessus est inscrit sur le registre du Corps, en qualité de Sapeur- Pompier, PATS, anciens, *(Rayer les mentions inutiles)* au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la compétition.

Fait à.....Le.....

Cachet et Signature

**CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI**  
**16 Janvier 2016 à ARTOUSTE**

**FICHE COLLECTIVE D'INSCRIPTION SAMEDI 16/01/2016**

**NOM et Prénom du Responsable d'équipe .....**

**CIS d'appartenance.....**

**N° de Tel :.....**

Atteste avoir pris connaissance du règlement, en accepte les conditions et en avoir informé mon équipe

Signature :

NOM	PRENOM	Date de Naissance	DISCIPLINE

**Certificat Médical Obligatoire**

**CERTIFICAT MEDICAL**

Je, soussigné, Dr.....certifie que les participants ci-dessus, ne présentent pas de contre indication à la pratique du ski en compétition.

Fait à .....Le.....

Cachet et signature

**ATTESTATION D' APPARTENANCE AU CORPS OU AU SDIS 64**

Je soussigné (Grade, Nom, Prénom).....

Fonction (DD SIS, Chef de Centre, Chef de Service.....)

Atteste sur l'honneur que les agents ci-dessus sont inscrits sur le registre du Corps, en qualité de Sapeurs-Pompiers, PATS, anciens, *(Rayer les mentions inutiles)* au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la compétition.

Fait à.....Le.....

Cachet et signature

# AUTORISATION PARENTALE

**OBLIGATOIRE POUR TOUT ENFANT MINEUR  
A LA DATE DE LA COMPETITION**

Je soussigné(e).....

<input type="checkbox"/>	Père
<input type="checkbox"/>	Mère
<input type="checkbox"/>	Tuteur

autorise mon fils, ma fille (rayer la mention inutile)

NOM .....Prénom.....

Ecole de JSP de .....ou CIS de.....

à participer au challenge de Ski départemental des sapeurs-pompiers  
du 16/01/2016 à ARTOUSTE

J'autorise en outre l'organisateur à prendre toutes les dispositions en cas d'accident pour l'hospitaliser et le cas échéant pour subir une intervention chirurgicale.

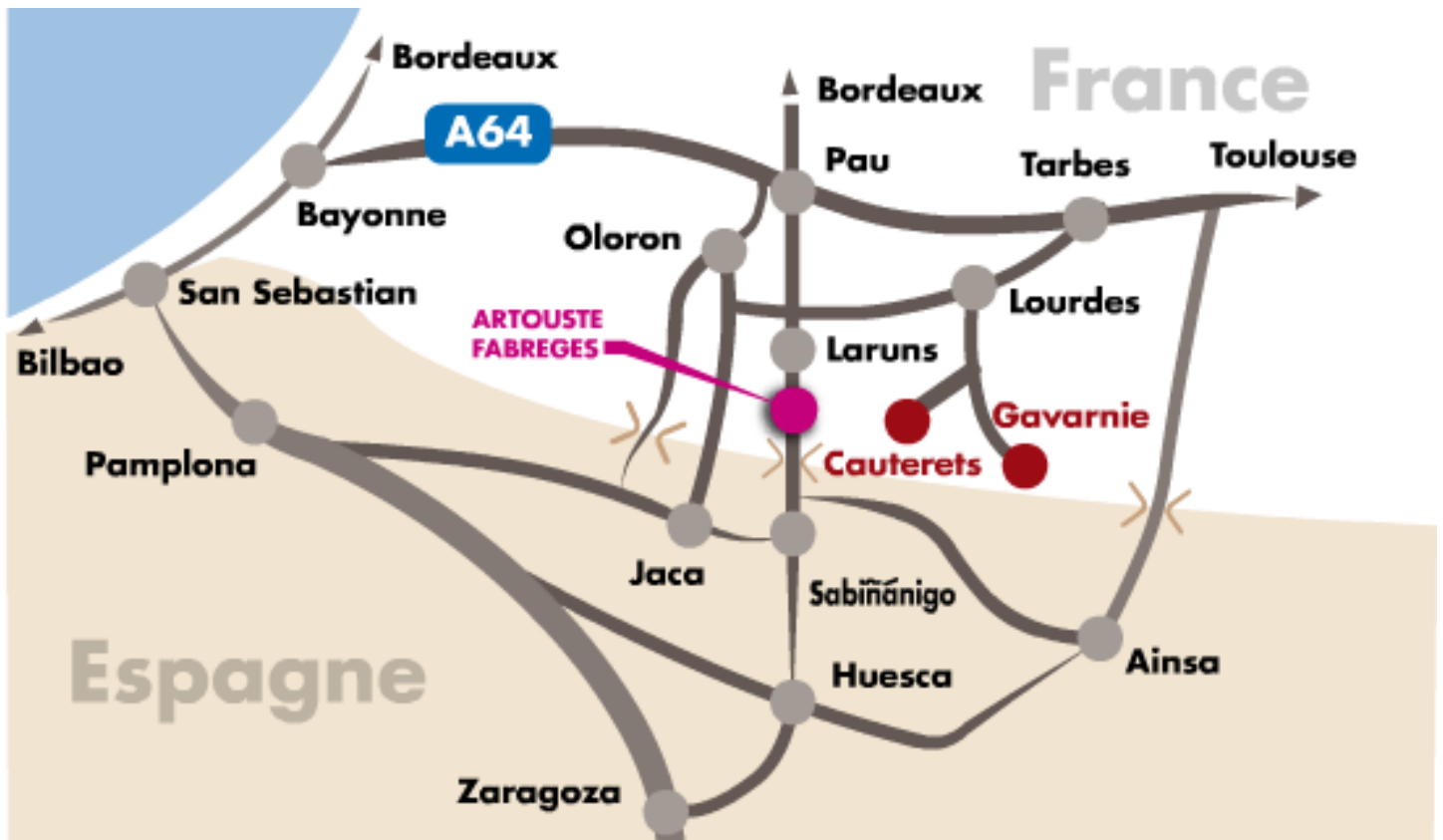
Personnes à prévenir si besoin :

	Domicile (Tel)	Travail (Tel)	Portable
Père			
Mère			
Tuteur			

Fait à ....., le.....

Signature

# ACCES à ARTOUSTE



[www.train-artouste.com](http://www.train-artouste.com)



